

Impacts de la réforme de la formation professionnelle en cours

ADPRH-G

Vous y préparer - Incidences sur vos pratiques

La loi de mars 2014 avait déjà fortement modifié le cadre juridique de la formation, nous faisant passer d'une obligation de financer à une obligation de former ! La nouvelle loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" bouleverse la gouvernance, le financement et la gestion de la formation professionnelle.

Plus qu'une obligation légale, la formation professionnelle est le premier outil de gestion des compétences au sein de l'entreprise et, donc, de l'emploi. Maîtriser ce nouveau cadre à la fois social et juridique vous permettra d'en optimiser la mise en œuvre au service des compétences de vos équipes.

Appréhendez la réforme – Adaptez et sécurisez vos pratiques



Les questions que vous vous posez

- ▶ Quels sont les apports de la loi Avenir professionnel ?
- ▶ Quelles incidences sur le plan de formation ?
- ▶ Que deviennent les obligations de l'employeur ?
- ▶ Quelles sont les nouvelles instances de gouvernance de la formation ?
- ▶ Qu'est-ce que l'OPCO et quelles sont ses missions ?
- ▶ Quelles sont les nouveautés concernant la contribution des employeurs ?
- ▶ Que devient la période de professionnalisation ?
- ▶ Que devient le Compte Personnel de Formation ?

- ▶ Peut-on imposer à un salarié de suivre une formation ?
- ▶ Peut-il imposer à l'entreprise de suivre une formation qu'il a choisie ?
- ▶ Quelles sont les obligations liées à l'entretien professionnel ?
- ▶ Certains salariés sont-ils prioritaires en termes de formation ?
- ▶ Quelles sont les différentes modalités de départ en formation ?
- ▶ Que doit contenir le bilan écrit du parcours professionnel et de l'accès à la formation ?
Quelle est la sanction en cas d'absence de progression salariale et/ou professionnelle ?

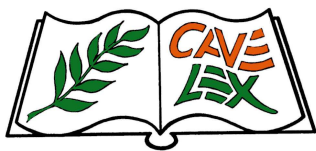
- ▶ Qu'est-ce que l'Observatoire Prospectif des Métiers, des Qualifications et des Compétences ?
- ▶ Quelles sont les nouvelles obligations de négociation et de consultation avec les IRP ?

Cette formation répond à vos attentes !!!



Le plus Cave Lex

Une succession d'études de cas permet d'assimiler progressivement les apports théoriques et de les projeter sur les situations concrètes de nos entreprises.



Impacts de la réforme de la formation professionnelle en cours

Vous y préparer - Incidences sur vos pratiques

ADPRH - G

Objectifs de la formation

Actualiser les connaissances de tous ceux qui travaillent dans les RH en matière de formation professionnelle.

Faire le point, entre la loi du 5 mars 2014 et la loi Avenir professionnel de septembre 2018, sur les impacts de la Réforme de la formation sur l'ingénierie financière des formations des salariés et l'élaboration des plans de formation.

Repérer les évolutions à venir, les conséquences pour l'entreprise et les salariés.

À noter : La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a été publiée au JO le 6 septembre. Les décrets devraient suivre rapidement. Ce programme évoluera en fonction de ces avancées.

Public

Responsables et collaborateurs des services formation et gestion des compétences

Responsables administration du personnel

Collaborateurs des services du personnel
Cadres et dirigeants des PME PMI

Niveau et pré-requis

Approfondissement
Avoir une bonne connaissance des dispositifs et circuits de financement de la formation des salariés

Durée

1 jour (7 heures)

Tarifs

820 Euros HT

Programme de la formation

Introduction

Rappel du document de travail du gouvernement, du grand plan d'investissement et du contexte social

Photographie de la formation professionnelle aujourd'hui

La logique "d'investissement formation"

Une contribution unique
Des contributions conventionnelles et volontaires
Le dialogue social, la GPEC et le CSE

L'obligation à former

L'entretien professionnel
Le salarié acteur de son parcours
Zoom sur le Conseil en Évolution Professionnelle, aide à l'élaboration de projets d'évolution professionnelle et de formation

La mission qualité des financeurs

Impact sur les prestataires de formation

Le compte chapeau CPA

Le Compte Personnel de Formation (CPF)
Le Compte d'Engagement Citoyen (CEC)
Le Compte de Prévention Professionnelle (C2P)

Des évolutions sur certaines mesures

Bilan de Compétences, VAE,
Période de professionnalisation, CIF...
L'alternance et la taxe d'apprentissage

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018

Plan en évolution

Plan de développement des compétences
Disparition des catégories
Temps de travail et temps de formation
Définition de l'action de formation en évolution

Alternance

Renforcement de la transparence et attractivité
Accroître le nombre de places
Répondre au chômage des jeunes
Reconversion et promotion en alternance à la place de la période de professionnalisation

Formation professionnelle : nouvelle équation, nouveaux acteurs

Calendrier de mise en place
Rôle des nouveaux acteurs
Collectes centralisées
Évolution du financement, périodes de transition
Conseils en évolution professionnelle démultipliés
Renforcement de l'accompagnement des personnes dans l'utilisation de leurs droits
Révision des bases de la sanction liée à l'entretien professionnel

CPF en évolution

Facilités d'accès, contenus, CPF de transition professionnelle à la place du CIF

Nouvelle étape de la démarche qualité

Refondation du système de certification et assouplissement des modalités de formation

Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises.

Intervenant : formateur spécialiste en droit de la formation.
Formation inter-entreprises : effectif de 6 à 12 personnes.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés.
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.
Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.



Bon de commande d'une action de formation

Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail

Cave Lex S.A.S


27 bis avenue de Lowendal
75015 Paris

L'entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville : SIRET :

Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M.

 : Fax : e-mail :

Inscrit les participants suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	e-mail
				téléphone portable*
			
			
			

* le téléphone portable permet au formateur de prévenir le participant en cas d'incident de dernière minute (ex. problème de transport)

à la formation intitulée : **Impacts de la réforme de la formation professionnelle en cours**

Durée : jour(s) soit heures Lieu * : Paris Lyon Nantes Autre :

Dates de la formation :

Nature (Cocher la case correspondante) Action d'adaptation du salarié au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'entreprise Action de développement des compétences du salarié

Objectifs et programme Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.

Moyens pédagogiques Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 6 à 12 personnes.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats Succession d'exercices pratiques corrigés.

Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.

Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.

Prix et facturation :

Prix unitaire HT	Nombre d'inscrits	Prix total HT	TVA		Montant Total TTC
			Taux	Montant	
820 €			20,00%		

Paiement par l'entreprise : par chèque joint à réception de la facture

Adresse de facturation si différente :

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de Cave Lex.

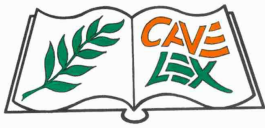
<http://www.cavelex.com/pdf/CGVCaveLex.pdf>

Cachet de l'entreprise

Fait à : Le : ... / ... / 20

Nom et qualité du signataire :

Signature :



Conditions générales de vente des prestations de formation

Cave Lex S.A.S
27 bis avenue de Lowendal
75015 Paris

Les conditions détaillées ci-dessous concernent les prestations de formation organisées par Cave Lex. Dans l'hypothèse où Cave Lex serait contrainte à les faire évoluer, celles-ci seraient sans délai et par tout moyen, portées à la connaissance des intéressés.

1. Condition d'inscription

1.1 Actions de formation inter-entreprises

Chaque demande d'inscription à l'une des prestations de formation inter-entreprises nécessite le renvoi du présent bulletin d'inscription dûment renseigné à Cave Lex, 27 bis avenue de Lowendal, 75015 Paris - Courriel :

forhmaction@cavelex.com

À l'issue de la procédure de chaque inscription, le client (acheteur, participant ou stagiaire) reçoit une facture valant convention de formation. Pour être enregistrée définitivement, chaque inscription est conditionnée à l'acceptation sans réserve des présentes conditions par le client (acheteur, participant ou stagiaire), ainsi qu'à la réception du paiement correspondant à la prestation.

Chaque personne inscrite, dans la limite des places disponibles, reçoit à l'adresse courriel indiquée lors de sa demande d'inscription, le programme de la prestation de formation choisie.

1.2 Actions de formation sur mesure ou intra-entreprise

Pour les formations sur mesure ou intra-entreprise, une convention de formation est signée entre Cave Lex et l'acheteur, et peut prévoir des conditions particulières.

2. Documents transmis en fin de formation

À l'issue de la prestation de formation, une facture acquittée et une attestation de présence sont adressées à l'acheteur (et/ou à l'organisme payeur désigné par le client), et une attestation de fin de formation est remise au participant.

3. Annulation

Cave Lex se réserve la possibilité, notamment en cas d'insuffisance de participants, d'annuler l'action de formation jusqu'à trois jours calendaires avant la date de début prévue. Dans ce cas, Cave Lex en informe par courriel chaque client, acheteur, participant ou stagiaire et rembourse le(s) paiement(s) effectué(s), sans autre indemnité.

En cas d'annulation d'inscription par le client, Cave Lex se réserve la possibilité de retenir le prix total :

en cas de demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation ;

ou en cas de demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courriel (forhmaction@cavelex.com) reçues moins de deux jours calendaires avant le début de l'action de formation.

Les demandes d'annulation reçues entre 3 et 15 jours calendaires avant la date de début de l'événement entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 30 % du prix de la prestation.

4. Paiement

Les paiements par chèque ou virement bancaire doivent parvenir à Cave Lex dans un délai de dix jours calendaires suivant l'inscription et donnent lieu à l'envoi d'une confirmation d'inscription par courriel. A défaut de réception du paiement dans les délais, l'inscription pourra être annulée.

En cas de financement par un OPCA, le client doit faire parvenir à Cave Lex l'attestation de prise en charge et le montant de ladite prise en charge dans un délai de dix jours calendaires.

Toute question concernant la facturation devra être envoyée à l'adresse : forhmaction@cavelex.com

5. Défaut de paiement

En cas de retard ou de défaut de paiement, des intérêts calculés selon les montants légaux et, le cas échéant, des frais de recouvrement, pourront être adjoints aux sommes dues.

6. Contentieux

En cas de litige, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, seuls les tribunaux seront compétents en fonction de la nature et du montant en litige.

7. Propriété intellectuelle

Le client, l'acheteur, ainsi que le participant ou le stagiaire s'engage à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des documents distribués lors des actions de formation sans autorisation expresse préalable de Cave Lex, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition à des tiers par tous moyens.

8. Données personnelles

Le client, l'acheteur, ainsi que le participant ou le stagiaire disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du site internet de Cave Lex, du service centralisant les inscriptions, ou des différents formulaires et notamment du bulletin d'inscription ou de la convention de formation remplis par le client. Il suffit d'adresser à Cave Lex un courrier postal ou courriel aux coordonnées figurant sur la facture.

Ces données personnelles sont utilisées par Cave Lex uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts pour lesquels Cave Lex peut avoir recours à des sous-traitants. Elles ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.